

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2026 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements : 60/75/77/78/91/92/93/94/95. La tarification des annonces judiciaires et légales définies par l'arrêté du ministère de la Culture et la Communication du 19 novembre 2025 est la suivante pour les départements d'habilitation : Tarification au forfait : Constitution de sociétés civiles et commerciales : (SA) 399€ HT - (SAS) 199€ HT - (SASU) 142€ HT - (SNC) 220€ HT - (SARL) 148€ HT - (EURL) 124€ HT - (SOCIÉTÉ CIVIL) 222€ HT - (SCI) 191€ HT. Démission, nomination, cessation de fonction de CAC - Transfert du siège social - Changement de gérant - Modification de la date d'ouverture ou clôture de l'exercice social, de la date de commencement de l'activité et de la prorogation - reconstitution du capital : 109€ HT - Réduction du capital social - Modification du capital social - Nomination de l'AJ : 135€ HT - Changement de dénomination - Transformation de la forme sociale - Mouvements - Cessions d'actions - Résiliation du bail commercial : 199€ HT - Dissolution des sociétés civiles ou commerciales : 153€ HT - Clôture de la liquidation des sociétés civiles ou commerciales : 111€ HT - Changement de patronyme : 58€ HT. Tarification au caractère (espace inclus) pour certaines modifications voir arrêté du 19 novembre 2025 : 60 (0,195€ HT) - 75/92/93/94 (0,239€ HT) - 77/78/91/95 (0,227€).

Le Parisien

Collectivités territoriales, optimisez votre communication

Publiez vos annonces dans Le Parisien
Le seul quotidien habilité
sur tous les départements d'Ile de France et Oise

01 87 39 82 96
legales2@leparisien.fr

Divers société

SAHNOUN PATRIMOINE

SAS au capital de 1000 € Siège social : 28 avenue des Pépinières à Fresnes (94260) 94260 FRESNES RCS CRÉTEIL 992717678 Par décision du président du 10/08/2026, il a été décidé de transférer le siège social au 18 AVENUE DE WINCHESTER 78100 SAINT-GERMAIN-EN-LAYE à compter du 10/08/2026. Radiation au RCS de CRÉTEIL et immatriculation au RCS de VERSAILLES.

Enquête Publique

publilégal
dimosia

19 rue Lagrange - 75005 Paris | Tél.: 01 42 96 09 43 | www.publilegal.fr

CONTACT COMMERCIAL :
01 84 21 09 27
www.leparisien.annonces-legales.fr

Le Parisien

Publiez votre ANNONCE LÉGALE avec Le Parisien



Formulaires
certifiés pour une
annonce conforme



Attestation de parution
pour le greffe immédiate
et gratuite



Paiement
100% sécurisé



Affichage
en temps réel

Rendez-vous sur
leparisien.annonces-legales.fr

AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE

DU 1^{er} SEPTEMBRE AU 1^{er} NOVEMBRE 2026

En application des articles L.121-16 et R.121-19
du Code de l'environnement

**PROJET DE CRÉATION D'UNE
CHAUFFERIE À VITRY-SUR-SEINE (94)
ET DE SA PLATEFORME FLUVIALE
À RIS-ORANGIS (91)**

1. OBJET DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

Le projet Thermo-sur-Seine s'inscrit dans la transformation du réseau de chaleur grand parisien. Il vise à accélérer sa décarbonation tout en réduisant le recours aux énergies fossiles. **Le projet consiste en la construction d'une chaufferie à Vitry-sur-Seine (Val-de-Marne), alimentée principalement par des combustibles solides de récupération (CSR) et du bois B, ainsi que la création d'une plateforme fluviale à Ris-Orangis (Essonne) destinée à assurer l'acheminement des combustibles par voie d'eau jusqu'à la chaufferie.**

Le projet Thermo-sur-Seine est porté par la Société d'économie mixte à opération unique (SEMOP) en charge d'assurer la gestion, modernisation et décarbonation du réseau de chaleur grand parisien.

La concertation préalable doit permettre de débattre de l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques du projet, en amont du processus de décision, notamment : de son contexte et des alternatives étudiées ; de ses enjeux sanitaires, environnementaux et socio-économiques ; de son intégration et de ses retombées territoriales ; de la gestion des déchets en Île-de-France.

2. CADRE JURIDIQUE DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

Au regard de sa nature et de son montant, le projet Thermo-sur-Seine relève du cadre de participation du public prévu au titre des articles L. 121-8 et L. 121-9 du Code de l'environnement. À ce titre, la Commission nationale du débat public (CNDP) a été saisie en décembre 2025 par la SEMOP. Le 12 janvier 2026, la CNDP a décidé l'organisation d'une concertation préalable sous l'égide de quatre garants désignés par ses soins : M. Christophe Dague, M. Roland Peylet, M. Jacques Roudier et Mme Dominique Viel. Les modalités et le dossier de concertation ont été approuvés par la Commission Nationale de Débat Public, par décision n° 2026 / 57 / THERMO SUR SEINE / 2 du en date du 1^{er} juillet 2026.

3. DURÉE DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

La concertation préalable se déroulera du 1^{er} septembre au 1^{er} novembre 2026.

4. MODALITÉS DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

Le dossier de la concertation sera disponible sur la plateforme participative du projet www.thermo-sur-seine-concertation.fr et dans les 10 lieux de consultations suivants (sous réserve de l'accord des collectivités concernées) : mairie d'Alfortville, mairie de Choisy-le-Roi, mairie de Draveil, mairie de Grigny, mairie de Maisons-Alfort, mairie de Ris-Orangis, mairie de Vitry-sur-Seine, siège du Grand-Orly Seine Bièvre, siège du Grand Paris Sud, direction de la transition écologique et du climat à Paris.

Le public pourra déposer ses contributions via :

- Les registres papiers disponibles dans les lieux de consultation mentionnés

- Les modules de dépôt d'avis libre et de question sur la plateforme www.thermo-sur-seine-concertation.fr

- Le cahier d'acteur pour les personnes morales (collectivité, association, organisation, entreprise, institution, etc.), à déposer sur la plateforme participative.

Des questions et demandes peuvent être adressées aux garants par voie dématérialisée, à l'adresse e-mail garants.thermo.seine@garant-cndp.fr, et par voie postale à l'adresse ci-après : Commission nationale du débat public - À l'attention des garants du projet Thermo-sur-Seine - 244, boulevard Saint-Germain, 75007 Paris.

Tout au long de la concertation préalable, plusieurs temps d'échanges sont organisés :

- Trois rencontres mobiles dans l'espace public, pour aller à la rencontre de tous les habitants.
- 4 réunions publiques :
 - Réunion publique d'ouverture à Vitry-sur-Seine : 15 septembre 2026, Salle Robespierre, 3 allée du Puits-Farouche, Vitry-sur-Seine
 - Réunion publique d'ouverture à Ris-Orangis : 17 septembre 2026, Centre culturel Robert Desnos, 3 allée Jean Ferrat, Ris-Orangis
 - Réunion publique à Alfortville : 30 septembre 2026, Salle de convivialité, Pôle Culturel, Parvis des Arts, 26 rue Joseph Franceschi, Alfortville
 - Réunion publique de clôture : 29 octobre 2026, Hôtel de Ville de Vitry-sur-Seine
- Forum Sante & environnement - « Quels enjeux sanitaires et environnementaux pour le territoire ? » : 26 septembre 2026, Hôtel de Ville de Vitry-sur-Seine
- 3 ateliers focus thématiques sur inscription :
 - Atelier focus - « Comment intégrer au mieux la future plateforme fluviale dans son environnement ? » : Ris-Orangis - 29 septembre 2026
 - Atelier focus - « Quels principes d'organisation des flux routiers et fluviaux ? » : Ris-Orangis - 8 octobre 2026
 - Atelier focus - « Quelles conditions de suivi des études sanitaires et environnementales ? » : Vitry-sur-Seine - 15 octobre 2026
- 2 webinaires à distance sur inscription :
 - Webinaire - « Thermo-sur-Seine, un maillon au sein du projet global de rénovation du réseau de chaleur » : 22 septembre 2026
 - Webinaire - « CSR et bois B : des solutions pour produire de la chaleur bas carbone ? » : 1^{er} octobre 2026

Les dates, lieux, horaires et modalités de participation des différentes rencontres seront publiés sur la plateforme participative www.thermo-sur-seine-concertation.fr.

5. BILAN DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

À l'issue de la concertation préalable, les garants établiront, dans le délai d'un mois, un bilan de celle-ci. Ce bilan comportera une synthèse des observations et propositions présentées. Dans un délai de deux mois suivant la publication du bilan des garants, le maître d'ouvrage publiera une réponse, précisant les mesures qu'ils jugent nécessaires de mettre en place pour tenir compte des enseignements tirés de la concertation. Ce document sera mis en ligne sur la plateforme participative du projet www.thermo-sur-seine-concertation.fr.

EP 26-0186 contact@publilegal.fr



OPTIMISEZ

VOTRE COMMUNICATION,
PUBLIEZ VOS ANNONCES D'ENQUÊTE PUBLIQUE
DANS



01 87 39 82 96 legales2@leparisien.fr